

MAY 25 1993

## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3213  
20 mai 1993

FRANCAIS



## PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3213e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 20 mai 1993, à 17 h 25

Président : M. VORONTSOV (Fédération de Russie)

Membres :

Brésil	M. FUJITA
Cap-Vert	M. JESUS
Chine	M. LI Zhaoxing
Djibouti	M. OLHAYE
Espagne	M. PEDAUYE
Etats-Unis d'Amérique	Mme ALBRIGHT
France	M. MERIMEE
Hongrie	M. ERDOS
Japon	M. HATANO
Maroc	M. SNOUSSI
Nouvelle-Zélande	M. O'BRIEN
Pakistan	M. KHAN
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Venezuela	M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 17 h 25.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU CAMBODGE

QUATRIEME RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'AUTORITE PROVISOIRE DES NATIONS UNIES AU CAMBODGE (S/25719)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ETABLI EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 6 DE LA RESOLUTION 810 (1993) DU CONSEIL DE SECURITE (S/25784)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du quatrième rapport d'activité du Secrétaire général sur l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (document S/25719) et du rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 6 de la résolution 810 (1993) du Conseil de sécurité (document S/25784).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/25803, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil. J'attire l'attention des membres du Conseil sur la modification suivante à apporter au projet de résolution dans sa version provisoire : à la fin du paragraphe 14 du dispositif, il convient d'ajouter les mots "et à soutenir les efforts ultérieurs en faveur de la réconciliation nationale et de la consolidation de la paix".

Je voudrais également attirer l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/25563, lettre datée du 7 avril 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/25658, lettre datée du 23 avril 1993, adressée au Secrétaire général par les représentants de la France et de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/25669, lettre datée du 26 avril 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général; et S/25794, lettre datée du 18 mai 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/25803) dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix tel qu'il a été oralement modifié dans sa version provisoire. Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution, tel qu'il a été oralement modifié dans sa version provisoire, a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 826 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Japon déclare qu'il appuie et qu'il se félicite de la résolution 826 (1993) que le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité. Son adoption, trois jours à peine avant l'élection qui doit avoir lieu au Cambodge, exprime clairement la détermination du Conseil à poursuivre le processus de paix.

Nous sommes à l'heure où l'engagement de l'Organisation des Nations Unies - en fait, de la communauté internationale tout entière - au processus de paix cambodgien est mis à l'épreuve. Le Japon demeure convaincu qu'il n'y a pas d'autre option si ce n'est aller jusqu'au bout. Les élections devraient se dérouler comme prévu, et nous demandons à tous les partis politiques de respecter les résultats une fois que l'Organisation des Nations Unies aura certifié que l'élection a été libre et équitable.

Le dévouement empreint d'altruisme avec lequel les membres du personnel de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) se sont acquittés de leurs tâches, souvent au grand péril de leur vie, a suscité l'admiration et la reconnaissance profonde de la communauté internationale. Le Gouvernement japonais est profondément préoccupé par les attaques fréquentes perpétrées contre le personnel de l'APRONUC et il condamne

M. Hatano (Japon)

vigoureusement les parties ou les personnes qui ont perpétré ces attaques, qui ont fait un certain nombre de blessés et de morts. Tout en appuyant les mesures de sécurité qui ont déjà été prises, le Japon prie instamment l'APRONUC de faire tout son possible pour renforcer encore la sécurité et pour assurer la sûreté de tout le personnel des Nations Unies.

La responsabilité ultime de l'édification d'un Cambodge pacifique incombe, bien entendu, au peuple cambodgien lui-même. C'est lui et ce sont les parties cambodgiennes respectives qui peuvent faire de la réalisation de la paix et de la réconciliation nationale une réalité en respectant leurs obligations au titre des Accords de Paris et en apportant leur pleine coopération à l'APRONUC. Le Japon se déclare prêt à aider le Cambodge à cet égard.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : En adoptant cette résolution aujourd'hui, le Conseil de sécurité a une fois de plus exprimé son appui et sa reconnaissance à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) pour les efforts résolus qu'elle déploie en vue d'instaurer la paix et la démocratie au Cambodge. Malgré de grandes difficultés, l'APRONUC a persévéré, et nous sommes maintenant à la veille des élections. Le fait que plus de 95 % des personnes que l'on estime habilitées à voter et 20 partis politiques se sont fait inscrire afin de participer à ces élections montre clairement le désir ardent du peuple cambodgien de décider de son propre avenir politique.

Malheureusement, une partie, la partie du Kampuchea démocratique, s'est obstinément refusée à participer au processus démocratique. Cette partie a été condamnée par la communauté internationale tout entière. Elle a essayé de perturber ces élections ou de les empêcher. Elle a lancé des attaques brutales et a perpétré des assassinats à l'encontre de civils innocents et de membres du personnel de l'APRONUC. Mon gouvernement rend hommage aux membres de l'APRONUC qui ont été tués ou blessés au cours de ces attaques lâches, et présente ses condoléances les plus sincères aux familles et aux pays des victimes. Le Conseil de sécurité a montré clairement sa volonté de prendre des mesures fermes et appropriées contre les responsables si ces attaques se poursuivent.

Mme Albright (Etats-Unis)

Les Etats-Unis ont également été profondément troublés par les actes d'intimidation et de violence perpétrés par les représentants de l'Etat du Cambodge contre leurs opposants politiques. Cette résolution déplore une fois de plus ces actes de violence et d'intimidation et réclame le châtement des responsables. Nous voulons exprimer notre admiration et notre reconnaissance aux partis politiques qui, en dépit des risques et des sacrifices en jeu, en dépit de la campagne d'intimidation et de violence lancée contre eux, ont persévéré afin que leur peuple puisse faire un choix véritable aux élections.

Les élections qui vont commencer dans quelques jours représentent le point culminant du processus établi par les Accords de paix de Paris. Le Conseil a exprimé sa détermination à approuver les résultats une fois que l'Organisation des Nations Unies les aura certifiés et à appuyer la mise en place du gouvernement qui sera formé à la suite de ces élections. Cependant, si une partie quelle qu'elle soit essayait d'interférer avec ce processus ou de le faire échouer, la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui indique clairement que la communauté internationale ne tolérerait ni ne légitimerait aucune tentative de prise de pouvoir par la force des armes, et prendrait les mesures appropriées contre ceux qui essaieraient de le faire.

Nous nous félicitons des rapports selon lesquels le Président Sihanouk sera présent au Cambodge pendant la durée des élections. Sa présence ainsi que ses déclarations d'appui au processus électoral sont des indications supplémentaires du rôle central que l'élection jouera dans les efforts déployés pour restaurer la paix et la démocratie que le peuple cambodgien souhaite si ardemment et mérite tant.

M. MERIMEE (France) : La résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité est un nouveau témoignage de l'engagement de la communauté internationale aux côtés du peuple cambodgien pour l'aider à choisir librement son destin.

Dans quelques jours, le peuple cambodgien, qui a connu des années de tragédie, de guerre civile et d'isolement, va pouvoir exprimer sa volonté à l'occasion d'élections libres et démocratiques organisées par l'ONU.

La détermination du peuple cambodgien à cet égard est tout à fait remarquable et digne d'éloges. En effet, les manifestations de violence et

M. Mérimée (France)

les actes d'intimidation commis par ceux qui refusent le débat démocratique ne sont pas parvenus à dissuader près de 5 millions de Cambodgiens de s'inscrire sur les listes électorales, 20 partis de se constituer, au nombre desquels 17, il convient de le souligner, ont vu le jour à la faveur de la présence de l'APRONUC, et des dizaines de milliers de personnes de participer tous les jours et dans presque tout le pays à des réunions politiques. Cela témoigne de la restauration d'un débat et d'une vie politiques dans ce pays. C'est un fait sans précédent et que ne doivent pas occulter les sérieuses difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des Accords de Paris.

Le Gouvernement français tient à rendre hommage, sur ce point, à l'action déterminée du Représentant spécial du Secrétaire général et de toute l'équipe de l'APRONUC qui ont permis la tenue de cette campagne électorale et rendent ce scrutin possible malgré les conditions difficiles dans lesquelles il est appelé à se dérouler.

M. Mérimée (France)

Il est important que notre Conseil envoie un message clair et unanime en réitérant son engagement à entériner le résultat des élections à condition qu'elles soient certifiées libres et équitables par l'Organisation des Nations Unies, et en lançant un avertissement à toute partie qui serait tentée de recourir à la violence pour contester le processus démocratique.

La France lance, avant l'ouverture de ce scrutin déterminant pour l'avenir du peuple cambodgien, un appel au respect des principes démocratiques, à la raison et à la foi en l'avenir du Cambodge.

M. LI Zhaoxing (Chine) (interprétation du chinois) : L'application intégrale des Accords de Paris constitue la base d'un règlement politique d'ensemble de la question cambodgienne. Nous ne sommes donc pas en faveur d'actions qui seraient contraires aux Accords de Paris. Nous avons toujours soutenu qu'il fallait que les parties cambodgiennes intéressées éliminent les difficultés et les divergences qui se sont fait jour dans le processus de paix cambodgien par la consultation et le dialogue afin que les Accords de Paris puissent être entièrement appliqués.

L'élection d'une Assemblée constituante qui doit se tenir au Cambodge conformément aux Accords de Paris représente une étape importante dans le processus de paix cambodgien, et la création d'un environnement politique neutre constitue un facteur essentiel pour garantir au peuple cambodgien des élections libres et équitables. Nous avons pris note des efforts positifs déployés par l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) pour préparer les élections au Cambodge. Mais les actes répétés de violence et d'intimidation perpétrés au Cambodge, dont fait état le rapport du Secrétaire général, nous inquiètent fort. Nous condamnons tous les actes de violence, notamment les attaques dirigées contre le personnel de l'APRONUC. Nous espérons que l'APRONUC continuera de prendre des mesures concrètes et effectives pour créer un environnement politique neutre et assurer la sécurité de son personnel. Nous espérons également que les différentes parties cambodgiennes feront des efforts positifs dans ce sens.

Le Cambodge se trouve actuellement à un important tournant historique. La communauté internationale tout entière est préoccupée par la façon dont on assurera le maintien de la paix au Cambodge après l'élection de son assemblée

M. Li Zhaoxing (Chine)

constituante. La Chine ne souhaite pas voir se rallumer les flammes de la guerre au Cambodge et n'apportera jamais son appui à toute partie qui recourt à la force. Ce que nous souhaitons, c'est la réalisation d'une réconciliation nationale véritable, englobant toutes les parties cambodgiennes, pour que le Cambodge s'engage dans la voie de l'édification d'un Etat indépendant, souverain, unifié, pacifique et neutre dans les plus brefs délais.

La paix au Cambodge ne pourra être réalisée que grâce aux efforts déployés par le peuple cambodgien lui-même. En sa qualité de dirigeant largement reconnu du peuple cambodgien, le Prince Sihanouk jouera un rôle important dans l'instauration de la paix et de la réconciliation nationale au Cambodge, et nous espérons que les efforts déployés par la communauté internationale y contribueront.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à rendre hommage à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), à tous ceux qui ont travaillé en son sein et pour elle, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général, dont les travaux font l'objet de la plus grande admiration et du plus ferme appui de mon gouvernement. Il est tout à fait remarquable, à notre avis, qu'un groupe si conséquent de fonctionnaires internationaux de l'Organisation des Nations Unies ait été prêt à travailler pendant si longtemps et dans des conditions si contraignantes, souvent au péril de sa vie, au service de ce qui est, à nos yeux, une noble cause.

Nous voudrions également rendre hommage au peuple cambodgien qui, Dieu le sait, a plus souffert que beaucoup d'autres peuples dans ce monde et qui a maintenant à sa portée une grande récompense, la possibilité d'un développement pacifique, sur la base d'élections libres et équitables. Bien sûr, cette grande récompense ne va pas simplement lui tomber dans les mains sans efforts, mais nous espérons qu'elle ne lui échappera pas encore une fois.

Nous devons reconnaître, bien sûr, au Conseil, que tout pourrait ne pas bien se passer après les élections. Il y a des forces qui - je le crains - pourraient prendre des mesures pour empêcher cela. Le Conseil doit donc être prêt à appuyer le résultat de ces élections fermement et clairement. Nous devons être prêts à agir afin de faire comprendre à toute partie qui s'efforcerait de contrarier les résultats qu'elle ne trouvera pas d'amis,

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

qu'elle n'aura aucun appui, et qu'elle ne disposera d'aucune source d'approvisionnements, où que ce soit dans le monde.

Par ces paroles, je voudrais simplement dire qu'il est facile au Conseil, bien sûr, d'adopter des résolutions qui sont écrites sur des morceaux de papier. Mais celle que nous venons d'adopter aujourd'hui est probablement l'une des plus importantes, car elle annonce un événement qui est sans précédent à la fin d'une guerre civile. J'espère seulement que les travaux que nous avons accomplis ici apporteront une modeste contribution aux événements qui se dérouleront au Cambodge dans les prochains jours.

M. KHAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation exprime sa profonde gratitude au Secrétaire général pour le rôle personnel qu'il joue dans le processus de paix au Cambodge et l'efficacité avec laquelle il fait face à une situation très complexe et très délicate. Nous félicitons également le personnel de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) pour son dévouement héroïque à une cause épousée par l'Organisation des Nations Unies et pour sa gestion efficace de toute l'opération menée au Cambodge dans des circonstances très éprouvantes.

Les rapports du Secrétaire général en date du 3 et du 15 mai 1993 brossent un tableau précis des conditions qui règnent au Cambodge et donnent une idée d'ensemble des préparatifs complexes qui ont été faits pour la tenue des élections et des mesures qui ont été prises pour assurer la sécurité du personnel de l'APRONUC et des Cambodgiens.

Nous avons le sentiment qu'en dépit de graves difficultés, l'APRONUC a déployé des efforts soutenus en vue de créer et de maintenir un environnement politique neutre permettant la tenue d'élections libres et équitables. Malheureusement la non-participation et la non-coopération de l'une des parties a vicié l'atmosphère générale.

Nous espérons que les mesures prises par l'APRONUC pour assurer la sécurité de son personnel et des Cambodgiens se révéleront efficaces au cours des élections qui, malheureusement, seront probablement marquées par la violence. Nous sommes profondément inquiets de l'escalade incessante des actes de violence, d'intimidation et de harcèlement. Depuis la présentation du rapport du Secrétaire général en date du 3 mai 1993, d'autres membres du personnel de l'APRONUC ont perdu la vie et plusieurs autres ont été blessés.

M. Khan (Pakistan)

La composante militaire de l'APRONUC devrait prendre d'autres mesures pour faire en sorte que la violence organisée ou aveugle ne plonge pas le pays dans le chaos pendant ou après les élections.

Nous avons noté avec satisfaction qu'en dépit des affrontements et des mesures de représailles qui ont lieu entre certaines factions, l'Armée nationale du Kampuchea démocratique (ANKD) et les forces armées populaires cambodgiennes (FAPC), les Cambodgiens, dans leur vaste majorité, ont manifesté leur ferme attachement aux élections et ont participé, pacifiquement et sans troubles, à des douzaines de rassemblements et de réunions, dont certains étaient organisés par l'APRONUC même. La responsabilité première et ultime du maintien de la sécurité incombe aux parties cambodgiennes, qui sont signataires des Accords de Paris et qui ont expressément fait savoir qu'elles souhaitent obtenir l'assistance de l'ONU pour les aider à sortir d'une impasse et d'un imbroglio tragiques. Elles doivent activement appuyer les efforts déployés par l'APRONUC en vue de tenir des élections libres et équitables, qui jetteraient les bases de la paix et de la stabilité au Cambodge.

A notre avis, la décision du Conseil de sécurité de tenir les élections prévues malgré la montée de la violence est une bonne décision. Nous appuyons totalement les recommandations du Secrétaire général de procéder aux élections dans les conditions actuelles, même si elles sont imparfaites, car il serait illusoire de s'attendre à ce que leur report donne lieu à une amélioration quelconque.

Le Pakistan a fourni un contingent de quelque 1 400 personnes à l'APRONUC. Nous nous rallions aux efforts déployés par l'ONU en vue d'achever le processus de paix et nous sommes prêts à offrir notre assistance dans la phase postélectorale.

La résolution que nous venons d'adopter correspond à nos vues sur la situation au Cambodge. Nous sommes donc heureux d'avoir fait partie du consensus en la matière.

M. ERDOS (Hongrie) : La résolution 826 (1993) que le Conseil de sécurité vient d'adopter met en relief une entreprise de caractère déterminant dans l'histoire contemporaine du Cambodge : la préparation et l'organisation de l'élection d'une Assemblée constituante dans le pays, qui est censée ouvrir la voie à la renaissance et au développement démocratique du Cambodge.

L'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge a déployé des efforts énormes, dignes d'éloges, pour créer les conditions propices à l'édification d'un avenir meilleur pour le peuple khmer. Avec l'approche des élections, des actes de violence et d'intimidation, les assassinats et la pratique du nettoyage ethnique se répandent et se multiplient et prennent, malheureusement, une envergure de plus en plus grande. Force est de constater que l'une des parties en présence, la partie du Kampuchea démocratique, a abandonné progressivement le processus de paix, a décidé de boycotter les élections et fait actuellement tout pour empêcher leur tenue par la violence.

La communauté internationale ne saurait se soumettre au chantage exercé par des parties cambodgiennes, quelles qu'elles soient. Le message de la résolution 826 (1993) est sans équivoque : dans cette période cruciale, le Conseil de sécurité apporte, sans réserve, son soutien à la décision du Secrétaire général d'organiser les élections à la date prévue. Il ne saurait donc être question d'une autre alternative, même si nous sommes conscients qu'en raison d'activités délibérées de sabotage, les conditions dans lesquelles s'organisent ces élections ne sont pas les meilleures. Agir différemment dans les circonstances présentes reviendrait à cautionner le triomphe de la terreur et de la violence et à admettre l'échec d'un des plus grands efforts collectifs entrepris par les Nations Unies. Par cette résolution, le Conseil de sécurité met aussi en garde ceux qui s'attendent à ce que la communauté internationale abandonne le Cambodge après les élections. La résolution rappelle à toutes les parties cambodgiennes leurs obligations de respecter pleinement le résultat de ces élections et avertit des conséquences du non-respect de ses obligations par l'une des parties. A ce propos, et à la lumière des expériences onusiennes de la récente période, il est opportun de rappeler qu'il n'y a pas que des vainqueurs dans une consultation populaire, mais que les forces politiques participant loyalement

M. Erdős (Hongrie)

à de telles entreprises seront en mesure de prendre une part active, de manière pacifique et constructive, au processus politique des périodes postélectorales.

Les conditions difficiles et éprouvantes dans lesquelles se déroulent les activités de l'APRONUC ont déjà exigé de la communauté internationale un prix lourd en vies humaines. Au-delà des souffrances terribles qu'a subies le peuple khmer lui-même dans les dernières décennies, le personnel de l'APRONUC a également eu, ces derniers temps, ses propres morts et blessés. Les rapports y relatifs du Secrétaire général parlent, à juste titre, de mesures prises ou à prendre en vue de renforcer la sécurité du personnel international sur place. Nous nous attendons à ce qu'une mise en application effective de ces mesures puisse prévenir l'allongement de la liste de données statistiques sombres. Pour ce faire, il est essentiel que toutes les parties cambodgiennes, sans exception, se rendent à l'évidence que c'est à elles qu'incombe en premier lieu la responsabilité de modeler les destinées de leur pays, et qu'elles prennent toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder la sécurité de ceux qui sont venus au Cambodge, des quatre coins du monde, pour aider cette terre ensanglantée à entamer, sans plus tarder, la construction d'une société pacifique, démocratique et prospère.

M. PEDAUYE (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : L'Espagne juge très opportune la résolution qui vient d'être adoptée. En conséquence, ma délégation a voté pour le projet de résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter.

L'adoption de cette résolution constitue, en fait, un appui apporté par le Conseil au processus électoral qui doit aboutir à la pacification du Cambodge après de nombreuses années de conflit. Aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire que la communauté internationale appuie les efforts que déploie l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié.

Depuis le 7 avril, date du début officiel de la campagne électorale, 20 partis politiques se sont formés et se sont inscrits afin de participer aux élections, et ils ont mené des campagnes actives. Quotidiennement, un grand nombre de rencontres et de réunions politiques pacifiques ont eu lieu, auxquelles ont participé, comme le souligne le rapport du Secrétaire général,

M. Pedauye (Espagne)

des dizaines de milliers de personnes, pratiquement sur tout le territoire du Cambodge. Il s'agit là d'un hommage rendu au courage du peuple cambodgien, et cela est dû, dans une grande mesure, au travail louable réalisé par l'APRONUC.

En dépit de l'activité intense déployée par l'APRONUC, il n'a pourtant pas été possible d'établir l'environnement politique neutre prévu par les Accords de Paris. L'attitude de certaines des parties au conflit ne l'a pas permis. C'est là le résultat, entre autres motifs, de la regrettable attitude adoptée par le Parti du Kampuchea démocratique (PKD) qui, après son retrait graduel du processus de paix, lequel a commencé par le non-respect des dispositions militaires, est passé du boycottage du processus électoral aux tentatives de les interrompre au moyen de la violence. De tels agissements, qui constituent une violation manifeste des engagements contractés solennellement, sont condamnables. En conséquence, il convient d'insister sur le strict respect des Accords de Paris et des résolutions 668 (1990) et 810 (1993) du Conseil de sécurité et de prendre les mesures qui s'imposent pour aboutir à la tenue des élections, afin de permettre la formation d'une Assemblée constituante qui rédigera le texte fondamental qui régira la vie politique du Cambodge.

Ma délégation est convaincue que les élections se tiendront de façon libre et honnête, bien qu'il ne faille pas appliquer au Cambodge les mêmes normes que celles qui prévalent dans les pays à l'abri de conflits et d'affrontements. Dans ce sens, si l'APRONUC et le Secrétaire général, en application des critères combinés indiqués dans le rapport du Secrétaire général, en date du 15 mai 1993, certifient que les élections ont été justes et équitables, le Conseil de sécurité devra entériner ses résultats et continuer d'appuyer résolument le processus de pacification du Cambodge.

M. FUJITA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Le Brésil a également appuyé la résolution 826 (1993) que le Conseil de sécurité vient d'adopter. La situation au Cambodge a maintenant atteint un stade critique, et il convient, en effet, que le Conseil de sécurité exprime ses préoccupations et ses attentes, ainsi qu'une mise en garde, en ce qui concerne les prochaines élections qui doivent se tenir dans ce pays.

M. Fujita (Brésil)

L'élection de l'Assemblée constituante, qui doit commencer dans trois jours à peine, devrait marquer un tournant décisif dans l'histoire du Cambodge. Nous exprimons notre reconnaissance à l'APRONUC pour le travail qu'elle a fait et pour le succès remarquable, jusqu'à ce jour, de ses activités d'organisation du processus électoral qu'elle a dû mener souvent dans des conditions très difficiles.

Le Secrétaire général a récemment publié deux rapports complets, détaillés et préoccupants sur la situation préélectorale au Cambodge. Ces documents nous donnent bien des raisons de rester sur nos gardes et d'être même inquiets.

Nous sommes troublés par la poursuite de lâches attaques contre le personnel de l'APRONUC et nous exprimons nos condoléances pour les fonctionnaires qui ont perdu leur vie. Nous sommes également troublés par les relations fréquentes faisant état d'actes de violence commis pour des motifs ethniques et politiques.

M. Fujita (Brésil)

Les auteurs de ces actes ignobles d'intimidation, qui constituent manifestement des violations des Accords de Paris, ont, dans de nombreux cas, été clairement identifiés et devraient avoir à répondre pleinement de leurs actes. Il est bien connu que des unités armées de certaines des parties cambodgiennes sont toujours en place. Cette situation justifie que l'on redouble de précautions, compte tenu notamment du fait que l'une des parties aux Accords de Paris a refusé de participer au processus électoral. L'expérience récente des Nations Unies montre clairement les risques qu'entraîne ce genre de situation, notamment la probabilité que les résultats des élections soient remis en cause par les parties perdantes ou non participantes.

A l'approche des élections, il est indispensable que les mesures de précaution nécessaires soient prises afin d'éviter dans toute la mesure possible la reprise de la violence à l'encontre du personnel des Nations Unies et de la population civile.

A cet égard, nous prenons acte des informations reçues du Secrétaire général sur l'état de préparation de l'APRONUC s'agissant de faire face aux difficultés posées par la situation qui règne dans le pays et sur les mesures concrètes qui sont prises pour assurer la sécurité des observateurs électoraux. Faire le maximum pour assurer la sécurité pendant toute la durée des élections doit maintenant constituer une priorité absolue pour les Nations Unies.

Ayant décidé de tenir les élections comme prévu, même si les circonstances sont loin d'être idéales, le Conseil de sécurité doit maintenant être prêt à relever les éventuels défis qu'entraîne cette décision.

La définition du rôle que doivent jouer les Nations Unies après les élections, pendant la période de transition ainsi qu'après l'inauguration du gouvernement élu, est très importante. Nous prenons acte avec intérêt des observations et propositions du Secrétaire général, et nous restons disposés à examiner cette question avec le soin et l'attention qu'elle mérite.

S'il y a lieu d'être prudents au Cambodge, il y a lieu aussi d'être optimistes. Nous espérons sincèrement que les troubles prévus s'avéreront exagérés et que le processus électoral pourra s'achever avec succès et dans la paix. Tout autre résultat ne rendrait pas justice à l'engagement des

M. Fujita (Brésil)

Nations Unies et, surtout, aux efforts du peuple cambodgien lui-même. Un peuple qui a consacré tant d'énergie à la recherche de la paix est certainement en droit de voir ses aspirations à un avenir meilleur se réaliser en fin de compte.

M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : La Nouvelle-Zélande se félicite de l'adoption de cette résolution. Nous nous félicitons en particulier du fait important que le Conseil a pleinement et unanimement appuyé la décision du Secrétaire général, et de l'Autorité provisoire des Nations Unies (APRONUC), sous la direction admirable de M. Akashi, de tenir les élections malgré les ignobles efforts déployés récemment pour en perturber les préparatifs.

La Nouvelle-Zélande se joint à ceux qui, ici, ont déploré tous les récents actes de violence politique et ethnique au Cambodge. Nous condamnons également les attaques perpétrées contre le personnel de l'APRONUC, en particulier les Volontaires et les observateurs internationaux des bureaux de vote qui, tels ceux de la Nouvelle-Zélande, sont des civils et non pas des fonctionnaires et qui ont fait de très grands sacrifices personnels, malgré les risques évidents, pour aider le peuple et les autorités cambodgiens en ce moment crucial.

Les parties au Cambodge doivent bien garder à l'esprit que ce sont elles qui sont en premier lieu responsables de l'avenir du Cambodge. En tant que pays de la même région de l'Asie et du Pacifique, nous encourageons tous les groupes politiques et tous les Cambodgiens à saisir l'occasion créée par la tenue des prochaines élections pour instaurer et favoriser une ère pacifique nouvelle au Cambodge.

Le monde suivra de près les événements de la semaine à venir.

M. OLHAYE (Djibouti) (interprétation de l'anglais) : La résolution que nous venons d'adopter souligne la détermination de la communauté internationale de voir la justice rétablie au Cambodge. Ma délégation tient à rendre un vibrant hommage au Secrétaire général, à son Représentant spécial et au personnel de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) pour le travail exemplaire qu'ils ont accompli au service de la cause de la paix au Cambodge. A cet égard, ma délégation appelle toutes les parties

M. Olhaye (Djibouti)

cambodgiennes à respecter le mandat de l'APRONUC et à garantir la sécurité de son personnel.

À ce propos, nous apprécions vivement aussi les efforts inestimables et constants déployés par S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk pour son pays.

Quelques jours seulement nous séparent des élections organisées sous la supervision des Nations Unies. Les Khmers rouges se livrent à des actes de harcèlement et d'intimidation de plus en plus nombreux et graves dans le but de faire échec à ce processus attendu depuis si longtemps. La tenue de ces élections est l'un des piliers de la paix envisagés dans les Accords de Paris. Nous sommes heureux de la mise en oeuvre de cet élément crucial, qui doit avoir lieu du 23 au 28 mai.

La période précédant les élections a été un succès éclatant pour le peuple cambodgien, pour l'APRONUC et pour la communauté internationale en général, malgré les contraintes sévères et les lacunes manifestes. L'inscription des électeurs sur les listes électorales montre qu'une majorité écrasante du peuple cambodgien a choisi de participer aux élections parrainées par les Nations Unies. La manière dont se dérouleront les élections sera cruciale. Nous souscrivons aux critères envisagés par le Représentant spécial, en coordination avec le Conseil national suprême, pour déterminer le caractère libre et honnête des élections ainsi que la protection et le secret du scrutin.

Ma délégation déplore la persistance des actes de violence d'inspiration politique et appelle toutes les parties cambodgiennes à faire appel à la raison pendant et après les élections. Tous les Cambodgiens doivent coopérer pour assurer l'établissement du climat politique neutre nécessaire aux élections, lequel est essentiel. Le choix démocratique du peuple cambodgien doit être respecté. La communauté internationale fera siens les résultats de ces élections et appuiera l'Assemblée constituante nationale qui en résultera, si les élections sont certifiées comme étant libres et honnêtes. La communauté internationale aidera en outre à préserver la stabilité politique durant le processus d'élaboration d'une nouvelle constitution, et elle donnera tout l'appui possible au Gouvernement cambodgien.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'il appartient au peuple cambodgien lui-même de ramener la paix dans son pays. La négociation et le dialogue entre les parties cambodgiennes doivent

M. Olhaye (Djibouti)

toujours être encouragés. Toutefois, la mise en oeuvre scrupuleuse des Accords de Paris reste la seule voie qui puisse garantir une paix durable au Cambodge.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : La volonté politique collective du peuple cambodgien mérite toute notre admiration et notre reconnaissance. Après avoir vécu pendant 20 ans l'une des plus grandes tragédies qu'ait connues l'humanité, 95 % de la population, soit près de 5 millions de personnes qui ont le droit de vote, se sont fait inscrire sur les listes électorales regroupant plus de 20 partis politiques. C'est la meilleure réponse à l'énorme effort fait par la communauté internationale, représentée essentiellement par l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), et la meilleure réaffirmation de l'aspiration à vivre dans la paix et la démocratie.

Ces considérations ont amené notre délégation à voter aujourd'hui pour la résolution 826 (1993). Cet effort est d'autant plus remarquable si l'on tient compte qu'il a été accompli au milieu d'obstacles, de dangers et d'intimidations de taille, qui persistent encore, comme l'a si bien dit M. Yasushi Akashi, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au Cambodge, qui a en outre souligné que dans peu de processus électoraux, même dans les démocraties accomplies, l'on est aussi exigeant qu'au Cambodge pour en assurer le caractère absolument transparent et libre.

M. Arria (Venezuela)

Un pourcentage minime de la population, estimé à 15 000 personnes, refuse par la violence de respecter les Accords de paix de Paris. Ce groupe de criminels, connus sous le terrible nom de Khmers rouges, est toujours dirigé par son principal responsable et instigateur, dont l'unique qualification est la peur énorme qu'il inspire à la population cambodgienne. Ce groupe, responsable des crimes les plus abominables de génocide - les horribles "killing fields" des années 70 - est celui-là même qui essaie aujourd'hui, et qui essaiera probablement demain aussi, de déstabiliser le processus de paix. Mais, il faut qu'il soit bien clair pour lui que la communauté internationale tout entière condamne unanimement ses actions.

Je me dois aussi de signaler que les forces du Gouvernement cambodgien ne se sont pas montrées suffisamment déterminées à poursuivre les responsables des innombrables actes de violence commis pendant ce processus. Des groupes non gouvernementaux comme Asia Watch n'ont pas manqué de le critiquer, et nous pensons que le Conseil ne doit pas passer sous silence ce type d'accusations portées par des organismes qui ont tant à coeur les intérêts de l'homme, en l'occurrence dans la région de l'Asie. Nous espérons à cet égard que le Gouvernement de l'Etat du Cambodge acceptera, comme il l'a promis, le résultat des élections, qui sont certainement les plus coûteuses de l'histoire, aux plans financier et humain.

Le fait que la partie du Kampuchea démocratique (PKD), avec sa capacité avérée de destruction, ne participe pas aux élections a de graves conséquences dont il faut pleinement tenir compte. Nous devons à cet égard attirer l'attention sur la responsabilité que portent certains pays voisins en ce qui concerne la mise en oeuvre de la résolution 792 (1992) du 30 novembre 1992. Si les Khmers rouges continuent d'être approvisionnés et financés pour leurs activités terroristes et criminelles, le conflit menace de s'éterniser. Les pays intéressés doivent bien comprendre que leurs agissements en la matière feront l'objet d'un examen attentif par le Conseil de sécurité.

Pour notre délégation, les efforts et les réalisations énormes des Nations Unies au Cambodge ne font aucun doute, notamment ceux du Représentant du Secrétaire général, M. Yasushi Akashi, et de Mme Ogata, dont l'oeuvre est une source d'orgueil pour leur pays natal, le Japon, qui coopère de façon tellement importante au monumental effort déployé par les Nations Unies.

M. Arria (Venezuela)

Toutefois, après les élections, s'ouvrira un chapitre décisif qui exigera d'autres actions systématiques de la communauté internationale afin d'intégrer véritablement tout le peuple cambodgien dans le processus de paix et de réconciliation nationale et d'empêcher à tout jamais d'autres "killing fields".

Enfin, ma délégation est tout particulièrement heureuse d'exprimer sa reconnaissance à S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk, pour sa remarquable contribution au processus de paix et de réconciliation au Cambodge. Nous espérons aussi que, dans les prochains mois, des structures constitutionnelles seront mises en place qui conféreront une stabilité et un caractère permanent aux efforts faits par Son Altesse Royale.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La délégation de la Fédération de Russie est reconnaissante au Secrétaire général de son rapport sur la préparation des élections au Cambodge. Nous apprécions au plus haut point le travail de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et les efforts que fait cette dernière pour s'acquitter de son mandat, notamment en ce qui concerne la préparation des élections, et ce, en dépit des difficultés considérables auxquelles se heurtent les Nations Unies essentiellement du fait que la Partie du Kampuchea démocratique s'obstine à ne pas vouloir coopérer avec l'APRONUC et ne pas vouloir honorer les obligations qu'elle a contractées aux termes des Accords de Paris. La multiplication des attaques contre le personnel de l'APRONUC, dont nous louons le courage et le désintéressement, est particulièrement préoccupante.

Il nous a paru important que le Conseil de sécurité confirme dans la résolution que nous venons d'adopter sa volonté de mener à bien le processus de paix au Cambodge en faisant aboutir l'étape critique que représente la tenue des élections. Nous appuyons à cet égard les efforts déployés par le Secrétaire général pour faire en sorte que les élections cambodgiennes aient lieu aux dates fixées par le Conseil national suprême, c'est-à-dire du 23 au 28 mai.

Le Président

Nous estimons particulièrement important de relever les dispositions de la résolution qui rappellent à toutes les parties cambodgiennes l'obligation qui leur incombe au titre des Accords de Paris de respecter pleinement les résultats des élections et qui avertissent que le Conseil réagira de façon appropriée si l'une des parties ne respecte pas ses obligations au titre de ces accords. Il est important aussi que le Conseil réaffirme qu'il est prêt à soutenir pleinement l'Assemblée constituante et le processus d'élaboration d'une constitution et de mise en place d'un nouveau gouvernement pour l'ensemble du Cambodge.

La résolution attache une grande importance aux efforts déployés par l'APRONUC pour assurer la sécurité du processus électoral, et notamment celle du personnel international travaillant dans les bureaux de vote, qui est venu du monde entier au Cambodge pour aider les Cambodgiens à décider librement de la structure future de leur Etat. Nous appuyons pleinement ces efforts et nous exigeons que toutes les parties cambodgiennes fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger la vie et assurer la sécurité du personnel de l'APRONUC et coopèrent pleinement avec l'APRONUC à l'accomplissement de son mandat.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 15.